

Participant (adulte à partir de 18 ans)

Nom

Prénom

Date de naissance

N°/rue

Code postal Ville

Téléphone personnel Téléphone portable

Courriel

Assurance individuelle de responsabilité civile:

organisme
(merci de joindre l'attestation)

n° contrat

Jour de votre choix

Mardi

Jeudi

Nous faisons notre possible pour vous donner satisfaction dans la limite des places disponibles et pouvons être amenés à vous proposer le 2^e jour.

Je souhaite recevoir une facture acquittée à mon nom

J'accepte de recevoir des informations de la part du TNP

Cotisation annuelle: 290€

Je règle la totalité par chèque à l'ordre de Théâtre de la Cité Sarl

Je règle en cinq mensualités de 58€, par prélèvement SEPA

Mandat de prélèvement SEPA

Référence unique du mandat RUM (sera remplie par le TNP)

Vos coordonnées

*Nom/prénom du débiteur

*N°rue

*Code postal *Ville *Pays

Les coordonnées de votre compte

*IBAN (numéro d'identification international du compte bancaire)

*BIC (carte d'identification de votre banque)

Créancier: TNP, 8 place Lazare-Goujon, 69627 Villeurbanne cedex, France

ICS: FR 53ZZZ436817

* * *

Lieu

Date

Signature

* Mentions obligatoires

Mandat de prélèvement SEPA

1 → Remplir les mentions obligatoires.

2 → En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le TNP à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte conformément aux instructions du TNP. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

3 → Retournez-nous ce mandat signé, accompagné de votre RIB à
Théâtre de la Cité S.A.R.L. 8 place Lazare-Goujon, 69627 Villeurbanne cedex

Type de paiement → paiement répétitif. Vous acceptez que le 1^{er} prélèvement soit effectué le jour de la confirmation définitive de votre inscription à l'atelier. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

◇ Les dossiers incomplets ne sont pas pris en compte.

◇ Aucun remboursement, total ou partiel, ne sera accepté à compter du 11 octobre 2019.